

Fiche de contrôle de conformité de dossier d'affiliation d'une association à la FFAM

Club :	CDAM :	CRAM :
Contrôlé par :		Le :

Désignation des pièces à contrôler	Pièces présentes au dossier (oui ou non)	Commentaires éventuels
<p>Lettre de demande d'affiliation signée du président de l'association, précisant l'engagement de l'association à respecter les statuts et le règlement intérieur de la FFAM, à payer annuellement une cotisation à la FFAM et au CRAM, à ne pas implanter une plate-forme d'aéromodélisme radiocommandé dans un rayon de 4 km autour d'un site de modélisme radiocommandé (avion, voiture ou bateau) déjà existant sauf dérogation éventuellement accordée par la FFAM.</p>		
<p>Copie des statuts de l'association tels que déposés à la préfecture ou à la sous-préfecture (ou au tribunal d'instance pour les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle) et du règlement intérieur éventuel,</p> <p>Nota : <i>les statuts doivent impérativement comporter l'obligation pour tous les membres de l'association d'être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité.</i></p> <p><i>Dans le cas d'une association n'ayant pas pour finalité première la pratique de l'aéromodélisme (notamment cas des sections d'aéromodélisme fonctionnant au sein d'une MJC ou d'un aéroclub et d'un établissement scolaire), l'affiliation sera subordonnée à l'engagement écrit du président de l'association de faire souscrire par tous les membres de la section d'aéromodélisme la licence fédérale et de désigner comme représentant de l'association auprès de la fédération et du CRAM un membre de l'association ayant une licence fédérale et pratiquant ou ayant pratiqué l'aéromodélisme.</i></p>		
<p>Copie du récépissé de la déclaration à publier au Journal Officiel ou la copie de la déclaration faite à la préfecture ou à la sous-préfecture (ou au tribunal d'instance pour les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle).</p>		
<p>Liste (avec nom, prénom, date, lieu de naissance, adresse, profession, nationalité, <u>adresse mail</u>) des membres dirigeants de l'association (président, trésorier et secrétaire) et références du représentant de l'association - dénommé " correspondant du club" - à qui doit être transmis le courrier émis par la FFAM, le CRAM et le CDAM ; par défaut le correspondant du club sera le président du club.</p>		
<p>Un règlement correspondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au droit d'adhésion à la fédération (montant correspondant à la cotisation annuelle d'une association affiliée), - au montant du droit d'adhésion du club au CRAM lorsque le club doit ce droit d'adhésion. - au montant de la première licence de l'un des membres du bureau (président, trésorier ou secrétaire) et incluant le montant de l'abonnement à la revue Aéromodèles. <p>Nous vous invitons à effectuer prioritairement ce règlement et les suivants par prélèvement automatique, il vous suffit de remplir le formulaire Mandat SEPA qui vous sera adressé sur demande par mail : ffam@ffam.asso.fr ou par tél : 01 43 55 82 03</p> <p>Si le prélèvement automatique ne vous convient pas, adressez un chèque à l'ordre de la FFAM.</p>		